



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE ST JEAN D'ILLAC-MARTIGNAS.

VILLE DE MARTIGNAS SUR JALLE

P.A. N° 033 273 24Z0002

PROGEFIM – Madame SALSE Isabelle

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Landes de Boulac

Vu l'arrêté préfectoral n° SEN/2017/04/04-41 du 28 avril 2017 autorisant le système d'assainissement des communes de Saint Jean d'Ilac et de Martignas, et abrogeant les arrêtés n°2011/11/22/107 du 22 novembre 2011, du n° 2013/09/16-104 du 19 septembre 2013 et n°2015/01/20-04 du 27 janvier 2015,

Vu la délibération du SIAEA en date du 26 juin 2012 instaurant la PFAC,

Vu le dépôt de la demande au 2/05/2024 – Création d'un parc d'activités économiques de haute qualité environnementale dédié aux entreprises du secteur productif.

Vu l'objet de la demande,

ASSAINISSEMENT

Ce projet d'aménagement pourra être raccordé au réseau public d'assainissement des eaux usées situé avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

EAU POTABLE

Ce projet d'aménagement pourra être raccordé au réseau public d'adduction d'eau potable situé avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

PARTICIPATION

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) sera fixée pour chaque permis de construire en fonction des règles en vigueur.

A Saint Jean d'Ilac, le 16 mai 2024

Le Président du Syndicat,
Maire de Saint Jean d'Ilac,



Edouard QUINTANO